

*Communes de
Le Thou et Landrais*

PROJET EDUCATIF

TERRITORIAL

2014-2017

Préambule :

Le SIVOS Le Thou-Landrais a souhaité reporter la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014, afin de pouvoir proposer un projet éducatif territorial construit, s'articulant entre les différents temps scolaires et périscolaires et permettant à tous les enfants des écoles maternelle et élémentaire (donc entre 3 et 11 ans) de participer à des activités sportives, culturelles et artistiques dans le cadre des TAP (temps d'accueil périscolaires).

Les enfants scolarisés dans nos deux écoles publiques conserveront le même nombre d'heures d'enseignement par semaine qu'auparavant mais celles-ci se répartiront désormais sur neuf demi-journées au lieu de huit. La semaine de 5 jours semble plus appropriée à ce rythme que celle de 4 jours dont les effets négatifs sur les enfants sont avérés.

Les enfants auront désormais classe le mercredi matin de 9h10 jusqu'à 12h00 et le temps scolaire sera allégé de 1h25 minutes un jour sur deux avec ces jours là, la fin des enseignements à 15h15 au lieu de 16h40.

Cet aménagement du temps scolaire induit de nouvelles relations entre les différents acteurs du temps de l'enfant, parents, enseignants, associations sportives, artistiques, culturelles et les élus communaux. Le Projet Éducatif Territorial formalise l'engagement des différents partenaires de se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer la cohérence des actions conduites sur l'ensemble de ces temps de vie des enfants.

Il fixe pour trois ans les objectifs à atteindre, les axes prioritaires et les moyens d'évaluation. Il doit être co-construit avec tous les acteurs concernés par sa mise en œuvre.

Le SIVOS Le Thou-Landrais a choisi de préparer ce PEDT pour une mise en œuvre de septembre 2014 à juin 2017.

Le PEDT dont le principal objectif est le bien-être et l'épanouissement de l'enfant, a été élaboré sous couvert des élus du SIVOS en partenariat avec l'Education Nationale, les parents d'élèves et l'association Vacances-Loisirs Le Thou-Landrais (VLTL), déclarée à la DDCS qui en assurera l'organisation.

Il s'inscrit dans la démarche du PEL de la Communauté de Communes Aunis Sud et du Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ).

PRESENTATION DU TERRITOIRE D'INTERVENTION

Les communes du Thou et de Landrais totalisent environ 2500 habitants. Rurales à semi-rurales, à 20 km des principales villes du département, elles sont attractives pour une population de jeunes familles, relativement hétérogène, et depuis quelques années voient de nouveaux commerces et services, notamment médicaux, s'installer.

PUBLIC DU PEDT

Les deux écoles publiques (maternelle et élémentaire) comptabiliseront environ 130 et 205 élèves à la rentrée 2014. Ces enfants ont la possibilité d'être pris en charge du matin 7h30 au soir 19h par le biais de VLTL et de ses accueils périscolaires sur les deux communes, ainsi que pour le mercredi et les vacances en accueil de loisirs. Entre les deux temps d'enseignements, la pause méridienne, outre le temps du repas, est aussi temps d'activités organisées où interviennent d'autres associations, dont Restauration Scolaire ainsi que la bibliothèque municipale.

NOMBRE D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE CONCERNES :

Ecole maternelle Joseph Deplanne	5 classes	130 élèves
Ecole élémentaire Joseph Deplanne	8 classes	205 élèves

STRUCTURE DE PILOTAGE

Monsieur le président et monsieur le vice-président du SIVOS
Mesdames et messieurs les membres du SIVOS
Monsieur l'Inspecteur de circonscription,
Monsieur et/ou Mesdames les Conseillers pédagogiques.

Mmes les présidentes des associations Vacances-Loisirs Le Thou-Landrais, des Parents d'Elèves, de Restauration scolaire.
La coordination est assurée par Nathalie, Foireau, Christine Desfougères et Annabelle Penin, référents pédagogiques

GROUPE DE TRAVAIL

Les élus du SIVOS,
Les présidentes (où leurs délégués) des 3 associations ci-dessus nommées
Mesdames les directrices des accueils périscolaires,

Monsieur l'Inspecteur de circonscription,

Monsieur et/ou Mesdames les Conseillers pédagogiques,

La directrice et le directeur des deux écoles,

Des enseignants.

MODALITES DE LA MISE EN PLACE DU PROJET DE REFORME :

Réunions du COPIL, réunions avec la CdC (un coordinateur a été chargé de l'accompagnement des porteurs de projet), information des parents ...

ELEMENTS PREVUS DANS LE BILAN, L'EVALUATION DU PROJET :

Périodicité:

Réunions d'évaluation tout au long de l'année scolaire, au minimum avant chaque période de vacances.

MODALITES DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ET DE MODIFICATION PAR

AVENANT :

Le PEDT sera signé pour un an, il sera revu à l'issue de cette période en tenant compte des éléments recueillis lors des différentes réunions de bilan.

ATOUTS ET LEVIERS DU TERRITOIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT :

Une volonté politique forte de permettre à chaque enfant d'accéder à des pratiques de découvertes culturelles, artistiques et sportives et de leur donner les mêmes chances.

La mise à disposition par les communes de tout moyen utile au développement de ces pratiques.

Une collaboration avec la CdC Aunis Sud avec la mise à disposition de moyens financiers, humains et matériels, notamment pour les nouvelles technologies, une aide à la formation des intervenants (BAFA, BAFD). Un relais assistants maternelles créé en 2002 et un multiaccueil permettent déjà la socialisation dès le plus jeune âge.

Une longue expérience de partenariat entre associations et communes.

Des personnels formés et qualifiés dans les domaines de l'animation, du sport et de la culture, avec une exigence de qualité et de réactivité.

Une pratique d'actions transversales autour de thématiques et d'actions ponctuelles.

CONTRAINTES DU TERRITOIRE ET MODALITES DE PRISE EN COMPTE DE CES CONTRAINTES DANS LE PEDT :

Du fait du regroupement pédagogique et de l'éloignement de certains hameaux, un double service de transport par car, géré par le Conseil Général, a été mis en place. Les enchaînements des autres services de ramassage (lycées, collèges et nos écoles) induisent une incompressible contrainte des horaires, et même un horaire avancé pour la sortie du mercredi midi. Il est donc impossible d'accroître le temps de pause méridienne, qui sera de 1h30.

Le service d'accueil périscolaire géré par l'association VLTL créé depuis une quinzaine d'année pallie cette contrainte d'horaires pour les familles, avec accueil la matin dès 7h30 et le soir jusqu'à 19h.

ACTIONS MENEES SUR LE TEMPS SCOLAIRE :

Spectacles vivants :

La CdC programme chaque année des spectacles vivants de troupes professionnelles pour toutes les classes des écoles maternelles et élémentaires.

L'association des parents d'élèves finance également des intervenants du spectacle chaque année dans les 2 écoles.

Bibliothèque :

La bibliothèque municipale accueille de façon régulière toute l'année les classes. Une professionnelle y fait des animations et les élèves y empruntent des livres.

Animations sportives :

La CdC met à disposition des classes du cycle 3 un animateur sportif pour accompagner les enseignants et initier les élèves à différentes pratiques . (ex : vélo, jeux de balles, jeux d'opposition, jeux d'adresse).

La CdC finance l'intervention d'un maître d'armes pour les classes de CM1 en activité «découverte de l'escrime ».

La CdC organise des séances de natation scolaire pour les élèves du cycle 2. Elle assure également le transport jusqu'à la piscine communautaire d'Aigrefeuille d'Aunis.

Divers :

Le SIVOS, l'association des Parents d'Elèves et divers partenaires participent au financement de classes de découverte adaptées aux différents cycles (Classe de neige, classe de mer, classe nature) ainsi que des sorties pédagogiques à la journée.

La municipalité a souhaité la mise en place d'un conseil municipal d'enfants. Les élections ont lieu tous les 2 ans et concernent les élèves de CM1 et CM2.

ACTIONS MENEES SUR LE TEMPS PERISCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE

Périscolaire :

L'association Vacances Loisirs Le Thou Landrais déclarée auprès de la DDCS organise le matin et le soir avant et après la classe des accueils périscolaires. Encadrés par des animateurs professionnels, les enfants, à leur rythme, bénéficient de nombreuses activités récréatives et éducatives. La pause méridienne, hors du temps de repas, est également encadrée par ces mêmes animateurs ; des activités, en majorité calmes, sont proposées aux enfants.

Extra scolaire :

L'association VLTL organise à chaque période de vacances et le mercredi un accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants de 3 à 12 ans. De nombreuses activités de découverte y sont programmées. 40 enfants fréquentent l'accueil du mercredi, et de 40 à 60 pour les périodes de vacances.

Le projet éducatif de l'association et les projets pédagogiques pour chaque période répondent aux besoins essentiels des enfants (citoyenneté, autonomie, socialisation, créativité... développement physique et intellectuel).

Les associations :

Sur les communes du Thou et de Landrais, les enfants peuvent s'initier à différentes pratiques sportives ou culturelles :

- Football, (association Foot Loisir Jeunesse)
- Danses folkloriques (Martrèches tholusiennes)
- Théâtre (La grouée du père François)
- Danses modernes

Sur la commune d'Aigrefeuille, de nombreuses associations accueillent les enfants du territoire :

Athlétisme, Judo, Aïkido, Escrime, Tennis de table, natation, Rugby, danse, Musique, arts plastiques...

De nombreux Tholusiens et Landraisien y participent.

Modalités pratiques du PEdT :

Le PEdT entre dans la politique globale de l'enfance jeunesse souhaitée par les deux communes. La Communauté de Communes Aunis Sud qui vient de se substituer à la Communauté de Communes Plaine d'Aunis a repris dans ses compétences le Projet Educatif Local (PEL). Le PEdT est en accord parfait avec le PEL.

L'association Vacances Loisirs Le Thou Landrais, agréée par la DDCS, en assure l'essentiel des missions sur nos deux communes.

Périodes concernées par le PEdT :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h15 à 16h40 (TAP)
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 9h00, de 12h10 à 13h40 et de 16h40 à 19h00, les mercredis de 7h30 à 9h00 pour l'accueil périscolaire
- Les mercredis de 12h00 à 19h00 (accueil de loisirs)
- Les vacances scolaires de 7h30 à 19h00.

Durée du PEdT :

La durée initiale est prévue pour 3 années, mais après évaluations et bilan de la première année de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, une décision sera prise quant à sa reconduction amendée ou non.

Demande de dérogation à l'organisation du temps scolaire :

La demande a concerné le report de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 et sur l'organisation du temps scolaire quotidien, puisqu'un jour sur deux, celui-ci sera soit de 4h35, soit de 6h. Le mercredi matin a été retenu comme 9^{ème} demi-journée, dont le temps scolaire sera de 2h50, contraint par le transport scolaire.

Mode d'inscription proposé :

L'inscription est faite en début d'année scolaire par l'association Vacances Loisirs Le Thou Landrais pour les temps d'accueil et par Restauration scolaire pour la prise des repas. Les familles recevront avant la fin de l'année scolaire un courrier explicitant les nouvelles dispositions ainsi que les documents nécessaires pour les inscriptions aux activités.

Participation financière des familles :

Pour les accueils extrascolaires et périscolaires, la tarification est établie par Vacances Loisirs Le Thou Landrais, avec des barèmes selon les ressources des familles (participation CAF et CdC).

Pour les TAP, le SIVOS a souhaité la gratuité afin de ne pas laisser des enfants à l'écart des activités de découverte proposées.

Financements :

Le SIVOS et les communes mettent les salles à disposition des associations gratuitement. Outre la participation des familles, la CAF et la CdC participent au financement des accueils déclarés péri et extrascolaires.

Pour les TAP, (année scolaire 2014-2015), le financement est le suivant :

Etat : sur la base de 50 € par enfant et de 45 € au titre de la DSR cible. (au prorata des 3h/semaine)

CAF : sur la base de 50 € par enfant (au prorata des 3h/semaine)

CdC : sur la base de 0,50 € par heure/enfant.

Le solde éventuellement négatif sera à la charge du SIVOS.

Les Objectifs du PEdT :

La réforme des rythmes scolaires a pour but, en complémentarité des apprentissages fondamentaux, de contribuer à lutter contre les inégalités en permettant l'accès aux activités sportives, culturelles ou artistiques à tous les enfants et ainsi de leur donner toute leur place dans la société.

Elle doit permettre de mieux respecter les rythmes de vie et d'apprentissage et créer les conditions d'épanouissement et d'implication individuels et collectifs de chacun d'eux.

Elle crée une synergie éducative entre les différents partenaires au sein et à « côté » de l'école, (école, accueils collectifs, familles). Elle doit permettre cohérence et complémentarité entre les différents partenaires et actions.

Ainsi plusieurs axes sont définis :

- proposer aux enfants différentes activités culturelles ou artistiques afin d'enrichir leurs connaissances de ces milieux et éventuellement de susciter de vocations ;
- faire découvrir des pratiques sportives sous forme ludique et en démontrer l'utilité pour le bien-être du corps ;
- accentuer la socialisation par des activités de groupe en dehors du temps scolaire,
- insister sur la complémentarité des actions dans la construction de l'enfant

Les activités extrascolaires :

Les associations ou club énumérés plus haut proposent de nombreuses activités dans de nombreux domaines. (voir liste)

Les activités périscolaires :

L'association **Vacances-Loisirs** organise les accueils avant et après le temps scolaire dans le cadre du PEL de la CdC Aunis Sud.

Partenaire à part entière du PEdT, elle se voit confier par le SIVOS l'organisation des TAP. Ce dernier connaît le sérieux du travail accompli par VLTL, le professionnalisme de ses encadrants, et la satisfaction des familles au regard des services apportés.

L'organisation des TAP :

En pièces annexes, les activités proposées, le personnel encadrant, les salles utilisées, le budget prévisionnel.

Emploi du temps proposé :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Classe de 9h10 à 12h10	Classe de 9h10 à 12h10	Classe de 9h10 à 12h00	Classe de 9h10 à 12h10	Classe de 9h10 à 12h10
Pause méridienne	Pause méridienne	Accueil et repas possible jusqu'à 13h	Pause méridienne	Pause méridienne
Maternelle : Classe de 13h40 à 16h40 Elémentaire : classe de 13h40 à 15h15 TAP de 15h15 à 16h40	Elémentaire : Classe de 13h40 à 16h40 Maternelle : classe de 13h40 à 15h15 TAP de 15h15 à 16h40		Maternelle : Classe de 13h40 à 16h40 Elémentaire : classe de 13h40 à 15h15 TAP de 15h15 à 16h40	Elémentaire : Classe de 13h40 à 16h40 Maternelle: classe de 13h40 à 15h15 TAP de 15h15 à 16h40